

Déchèteries

Accès aux déchèteries

Dans le courant de l'année 2026, l'accès aux 12 déchèteries du territoire se fera au moyen d'une carte gratuite et attribuée à chaque foyer du territoire.

[Demander ma carte d'accès sur le formulaire en ligne](#)

[Demander ma carte d'accès au 02 97 68 33 81 \(taper 1\)](#)

Rappel pour les usagers ayant déjà fait une demande de carte :

- l'envoi des cartes se fait par voie postale ;
 - les délais de traitement sont fortement allongés, (ils pourront atteindre plusieurs mois) ;
 - il est inutile de nous contacter ;
 - presque île de Rhuy : nous attendrons que les cartes demandées soient réceptionnées avant d'activer les barrières.
-

Horaires des déchèteries

[Arradon](#)

Actuellement fermé

Chemin Talhouarc'h, 56610 Arradon

[Arzon](#)

Actuellement fermé

Rue des Lamaneurs, 56640 Arzon

[Elven](#)

Actuellement fermé

ZA de Lamboux, 56250 Elven

[L'île d'Arz](#)

Actuellement fermé

Chemin du Moulin, 56840 L'Île d'Arz

L'Île-aux-Moines

Actuellement fermé

Rinville, 56780 L'Île-aux-Moines

Locmaria-Grand-Champ

Actuellement fermé

Impasse du Pont du Loc'h, 56390 Locmaria-Grand-Champ

Ploeren

Actuellement fermé

Route de Mériadec, 56880 Ploeren

Saint-Avé

Actuellement fermé

6125 rue Joseph-Marie Jacquart, 56890 Saint-Avé

Saint-Gildas-de-Rhuys

Actuellement fermé

50 Route de Roh Vras, 56730 Saint-Gildas-de-Rhuys

Sarzeau

Actuellement fermé

Boderin, 56370 Sarzeau

Theix-Noyal

Actuellement fermé

Noyance, 56450 Theix-Noyal

[Vannes](#)

Actuellement fermé

Rue Jean Perrin, 56000 Vannes

[Les horaires en un coup d'œil](#)

Carte des déchèteries

.embed-container {position: relative; padding-bottom: 80%; height: 0; max-width: 100%;} .embed-container iframe, .embed-container object, .embed-container iframe{position: absolute; top: 0; left: 0; width: 100%; height: 100%;} small{position: absolute; z-index: 40; bottom: 0; margin-bottom: -15px;}
[Agrandir la carte](#)

Déchets spécifiques

Déchets amiantés

L'agglomération propose un service de destruction des déchets amiantés sur inscription. Pour en bénéficier, il faut :

Retirer un sac de type « big-bag », au siège de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Cet emballage est le seul accepté pour l'élimination des déchets d'amiante liée.

Déposer ses déchets d'amiante dans le « big-bag » parfaitement fermé à l'adresse qui sera communiquée lors de l'inscription au pôle déchets de l'agglomération.

- [Guide de destruction des déchets amiantés](#)

Déchets piquants et coupants

Des boîtes à aiguilles permettent, de façon adaptée et sécurisée, de récupérer des déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dastri). Elles ont une capacité de 1 à 2 litres, et sont repérables par leur couleur jaune avec un couvercle vert. Ces boîtes sont remises gratuitement aux patients en auto-traitement dans les pharmacies.

- [Points de collecte \[Dastri.fr\]](#)

Lampes et ampoules

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes un symbole représentant une poubelle barrée signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères ni dans le conteneur à verre. Les ampoules usagées doivent être déposées en magasin ou dans l'une des 12 déchèteries de l'agglomération.

- [Points de collecte \[www.ecosystem.eco\]](http://www.ecosystem.eco)

Médicaments non utilisés

Les médicaments contiennent des molécules chimiques actives qui peuvent être dangereuses pour l'environnement, c'est pourquoi il ne faut pas les jeter avec les ordures ménagères. Il est également dangereux de conserver des médicaments non utilisés chez soi (confusions médicamenteuses, intoxications chez les enfants, etc.).

L'association Cyclamed collecte et valorise les médicaments non utilisés, périmés ou non. Elle les élimine dans le respect de l'environnement, permettant une valorisation énergétique. Toutes les pharmacies ont l'obligation de reprendre vos médicaments non utilisés.

- [Comment trier efficacement les médicaments ? \[www.cyclamed.org\]](http://www.cyclamed.org)

Produits dangereux

Les déchets spécifiques issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations. Communément appelés les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers, ils sont susceptibles de présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il faut les apporter en point de vente ou en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine, pour qu'ils soient pris en charge et traités.

- www.ecodds.com

Textiles et chaussures

Re_fashion
Pour une mode qui répare, réutilise, recycle

Tous les textiles, linges de maison et chaussures usagés (TLC) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire dans les bornes prévues à cet effet. Ne pas déposer d'articles humides ni souillés.



Lorsque c'est possible, pensez d'abord à remettre en état ou à réparer vos TLC usagés en vue de leur réemploi ou de leur réutilisation avant de les déposer dans ces points d'apports volontaires.

[Les points d'apport \[refashion.fr\]](https://refashion.fr)

Ces bornes du RELAIS sont présentes en centre-ville et en périphérie, sur les parkings de magasins ou d'immeubles ou encore dans les déchèteries. Cette structure membre d'Emmaüs revend, recycle ou valorise les dons textiles qu'elle collecte.

[Devenir du textile \[refashion.fr\]](https://refashion.fr)



Dépôts en déchèterie pour les professionnels

Les dépôts en déchèterie pour les professionnels sont payants avec contrôle d'accès.

Avant tout premier dépôt, il est demandé de prendre contact avec La Direction Prévention et Gestion des déchets au 02 97 68 33 81 et/ou dechets@gmvagglo.bzh.

Le haut de quai de la déchèterie de Theix-Noyal n'est pas accessible aux professionnels.

Seuls les apports de végétaux professionnels sont acceptés en passant impérativement par le pont bascule.

Les hauts de quai des déchèteries d'Arzon, Saint-Gildas de Rhuys, Sarzeau ne sont pas accessibles aux déposants professionnels de végétaux.

Ceux-ci doivent se rendre sur la plateforme de compostage au lieu-dit Bodérin à Sarzeau.

Si des déchets présentent un risque quelconque ou si leur volume est trop important pour réception en déchèterie, l'agent d'accueil peut les refuser.

Les dépôts sont limités à 3 m³ par jour.

[En savoir plus](#)

Que faire de mes objets

Avant de vous rendre en déchèterie, avez-vous essayé de faire réparer votre objet, ou de l'apporter chez un acteur local du réemploi ?

Informations complémentaires

Zoom sur le métier d'agent d'accueil en déchèterie



Les agents d'accueil doivent avoir un œil partout, pour gérer le tri, la circulation et la sécurité du site. 25 agents travaillent au quotidien dans les douze déchèteries de l'agglomération. Ils sont indispensables au bon fonctionnement de ces équipements qui permettent de collecter, chaque année, 62 000 tonnes de déchets, dont plus de 80 % sont valorisés. Leurs missions : vous accompagner.

Sécurité : leur priorité

Les agents d'accueil ont de nombreuses missions pour faire fonctionner au mieux ces équipements. Ils veillent en permanence à votre sécurité. Ils sont chargés de stocker, de manière conforme, l'ensemble des produits dangereux apportés en déchèterie, évitant ainsi tout risque de pollution, de feu ou d'explosion. Les agents doivent aussi s'assurer qu'aucune

personne ne s'aventure dans un caisson pour récupérer un objet déjà jeté.

Les yeux partout : leur atout

Parce que les déchèteries sont des zones où voitures et piétons circulent et se croisent, les agents doivent se montrer rigoureusement vigilants au respect des sens de circulation, du bon stationnement des véhicules et au maintien d'une vitesse adaptée. On dénombre de 350 à 600 passages par jour suivant les sites. Afin de limiter leur exposition aux gaz d'échappement, pensez à éteindre votre moteur à l'arrêt.

Mission valorisation

Face à la masse et à la diversité de matériaux et objets qui arrivent au quotidien en déchèterie, les agents d'accueil ont un rôle essentiel : assurer un tri qualitatif pour permettre une valorisation optimale des déchets. N'hésitez pas à les solliciter, ils sont de très bons conseils pour vous aider à mieux trier avant de venir et ainsi gagner du temps en déchèterie.

Port de charge : attention !

Attention, il n'est pas possible de demander aux agents de vous aider à vider votre coffre. En effet, si les agents étaient sollicités pour cette raison ils porteraient l'équivalent de 3 tonnes par jour !

Outrage à agent : un délit

Des insultes quotidiennes sont proférées envers des agents de déchèteries du territoire en plein exercice de leur mission, avec sur un an, 5 menaces de morts suivies par des dépôts de plaintes. L'outrage à agent est puni par la loi d'une peine de 7 500 euros d'amendes et de peines de travail d'intérêt général ou de prison.

Lien utile

[Encombrants](#)

Documents utiles

[Règlement des déchèteries \(pdf, 436,81 ko\)](#) [Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés \(pdf, 1,51 mo\)](#)

Contact

[Service Déchets](#)

- [02 97 68 33 81](tel:0297683381)
- [Contacter](#)